



En marge de la société : les arabes et les musulmans

Par Naïma Bendriss¹

La mondialisation des marchés entraîne de profondes répercussions sociales, politiques et économiques. Pensons notamment aux impacts des flux et mutations du commerce mondial sur la précarisation des conditions de travail, les délocalisations et les suppressions d'emplois, les atteintes aux droits fondamentaux des travailleurs, l'accroissement des inégalités sociales et du chômage, l'exploitation de la main-d'œuvre dans les pays du Sud, la fuite des cerveaux et l'immigration irrégulière, etc.

De plus, les transformations survenues dans le monde du travail entraînent la précarisation de la condition salariale marquée par l'accroissement de formes atypiques d'emplois qui se traduisent par une précarisation d'un grand nombre de travailleuses et travailleurs confinés à des emplois temporaires, intérimaires, contractuels et sur appel. Cette dynamique plonge des pans de la population dans le sous-emploi, tout en affectant davantage les personnes issues des groupes minorisés, comme les personnes d'origine arabe et musulmane nouvellement établies au Québec.

Les obstacles à l'intégration

Au Québec, les personnes migrantes d'origine arabe et musulmane d'arrivée récente font face, à l'instar de nombreuses autres

personnes migrantes, surtout celles provenant des pays du Sud, à une série d'obstacles lorsqu'elles entreprennent des démarches de recherche d'un emploi : les difficultés à faire reconnaître leurs diplômes et leurs compétences; l'exigence par les entreprises d'une expérience de travail canadienne; le corporatisme des ordres professionnels; la méconnaissance de la langue française et/ou anglaise (leur maîtrise de la langue n'est pas non plus un atout); la perte de repères professionnels; la méconnaissance du monde du travail québécois, voire une absence ou faiblesse de réseaux de contacts. Même les personnes qui sont établies ici depuis longtemps connaissent souvent une trajectoire professionnelle semée d'embûches : un grand nombre occupe des emplois déqualifiés comparativement au niveau de scolarité détenu. Enfin, il arrive

aussi que les personnes nées ici ne soient pas nécessairement à l'abri de la marginalisation.

Les migrants arabes et/ou musulmans évoluent dans une société où le processus de catégorisation officielle et étatique contribue à établir, au sein des groupes et individus qui la composent, une sorte de relation binaire majorité-minorités. Cette polarisation a pour effet d'instituer, au sein d'un même territoire, une frontière entre un « Nous » et les « Autres » et de tirer avantage de la distance qui sépare l'« Autre » de « Soi ». Cette catégorisation politique et culturelle impose aux « Autres », particulièrement aux personnes qui viennent des sociétés du Sud², une identité à la marge et subalterne. Elle les fixe dans un classement minoritaire à partir des termes communautés ethnoculturelles, minorités ethniques, minorités visibles, groupes communautaires, etc. L'épaisseur de la frontière ethnique instituée par ce classement s'évaluera en fonction du poids du pays d'où proviennent les individus. Elle dépendra aussi de la symbolique que ce pays occupe dans la mémoire et l'imaginaire collectifs de la société d'établissement.

Le poids des frontières symboliques et le jeu des représentations

Les Québécois et les Québécoises d'appartenance arabe et musulmane semblent incarner une identité « autre », une identité « contraire », « antithétique » et « conflictuelle ». Dans le discours public, la mise en scène de la figure du « musulman » et de la « musulmane » laisse entendre qu'ils sont des éléments d'une culture opposée à la culture québécoise francophone (et occidentale, en général). Cette mise en relief des différences accentue leur incompatibilité et leur incommunicabilité. Le marquage ethnique, en tant que cible de comparaison, c'est-à-dire différente de soi et en tant que forme discursive, sert notamment à établir une frontière autour de l'identité ethnique arabe et/ou musulmane en lui assignant une place déterminée dans la topographie sociale. Mais elle sert aussi à légitimer de nouvelles formes de domination sur elle. Le marquage identitaire des arabes et des musulmans et musulmanes procède à une catégorisation culturelle lourdement chargée de valeurs. Cette catégorisation les éloigne des attentes sociales, les confine à une image dépréciée et les assigne à une frontière en marge de la société. On induit ainsi une incompatibilité constitutive avec les formes de la vie moderne, surtout avec la mixité et le rapport aux minorités.

Si la présence de l'islam dans l'espace public ressort souvent dans les débats comme une source de problèmes, c'est le « statut » ou la « condition » de la « femme arabe/musulmane » qui semble poser le

plus d'interrogations dans divers milieux donnant ainsi une visibilité aux problématiques féministes. L'actualisation du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes laisse entendre que ce principe est, d'une part, absent de la pensée, des références, des habitus et des aspirations des arabes et des musulmans et musulmanes, mais qu'il est, d'autre part, incarné dans le groupe majoritaire pour qui il serait une norme sociale et juridique et le fondement des relations sociales de sexes. Ainsi, les contextes et les termes dans lesquels est débattue la question de l'égalité renvoient celle-ci à une identité nationale a priori non marquée par les catégories de sexe et, par ailleurs, à un espace sociétal où elle aurait acquis, grâce aux luttes féministes, le statut de norme. Une norme qui aujourd'hui serait constitutive de l'unité du groupe majoritaire. Or, cette vision participe à la construction de la différence entre les deux groupes et les hiérarchise, instituant des rapports de pouvoir fondés sur des identités de « race ». En effet, cette notion d'égalité qu'on invoque est moins saisie en termes de rapports de domination et de pouvoir entre majoritaires et minoritaires ou en termes de rapports de domination de genre au sein du groupe majoritaire, alors qu'elle est davantage perçue en termes de rapports de domination au sein du groupe musulman³.

Il y a fort à craindre que, derrière l'antisexisme, cet élan appelle de ses vœux, à la façon de Molière : *Cachez cet islam que je ne saurais voir*. En se portant au secours des femmes arabes et musulmanes, on tente de désamorcer l'accusation d'islamophobie, réduite à une vo-

lonté d'inscrire l'égalité de cette frange de la population au sein du corps social et de la mettre à niveau avec les autres femmes. Un bon vouloir de les désempourber de leur condition de victimes et de les projeter dans celle de femmes libres et émancipées. Cette condition est généralement vue comme inéluctable et le statut de victimes, qui désigne le plus souvent les femmes arabes et musulmanes, est considéré comme fatal. On sent ici le devoir d'agir pour les en extraire. Le recours au marqueur identitaire « victimes » ne procède-t-il pas d'une attitude paternaliste et condescendante à leur endroit, d'un certain mépris à l'égard des hommes arabes et musulmans, en somme d'une certaine adversité à l'égard de l'islam? Discours et comportements qui, par leur effet, participe à la genèse d'un sexisme identitaire⁴.

Le discours de l'égalité entre les sexes est une stratégie récurrente d'ethnisation des arabes et des musulmans et musulmanes. Au nom des valeurs dites « occidentales », dont celle de l'égalité entre les femmes et les hommes, une forme de racisme culturel réduit à une entité à part les femmes et les hommes arabes et musulmans. L'instrumentalisation du discours sur l'égalité des sexes a une double fonction : d'une part, elle sert à stigmatiser un groupe et à faire échec aux revendications formulées par certains de ses membres ou associations; d'autre part, elle manie la comparaison et présente le sexisme comme étant spécifique aux cultures arabes et musulmanes. Le message envoyé, c'est que les droits des femmes au Québec étant acquis, il n'y a plus lieu de

se mobiliser pour l'égalité entre les sexes, sauf dans le cas des arabes et des musulmanes. À propos de cette mise en comparaison, Christine Delphy écrit : *on oublie notre passé (pas si lointain) avec la même légèreté que nous projetons notre présent sexiste hors de nous, en nous défaussant sur l'autre*⁵.

La frontière symbolique et son utilisation géopolitique

Au Moyen-Orient et ailleurs, le discours sur l'égalité sert également d'alibi géopolitique aux partisans de la guerre et de l'occupation. La logique sous-jacente à l'utilisation du principe du droit à l'égalité des femmes arabes et musulmanes consiste à donner du relief aux cultures et civilisations occidentales, à légitimer l'occupation des territoires⁶ et des peuples arabes/musulmans et à stigmatiser les groupes arabes/musulmans établis en Occident. Ainsi, le rapport inégalitaire entre les hommes et les femmes dans la culture arabe/musulmane sert de prisme dans la mise en place de politiques nationales (migration, intégration, sécurité) et internationales (guerres et enjeux géostratégiques au Moyen-Orient). D'où ce commentaire fort de Christine Delphy : *Le féminisme doit être mondial ou ne pas être. Il doit prendre en compte les luttes de toutes les femmes du monde, et de tous les groupes de femmes. Ces femmes ne peuvent lutter qu'à partir de leur propre vie et de leur propre expérience. Un féminisme qui exclut la vie et l'expérience de certaines femmes ne peut pas être valable. C'est le problème de généraliser à partir d'un cas particulier, et de prétendre détenir l'universel, spécialité typiquement occidentale* »⁷.

La mise en discours des arabes, des musulmans et musulmanes et de l'islam est dense et les espaces sociodiscursifs qui produisent des textes sur cet « objet » de recherche et d'analyse servent moins de relais à la connaissance que d'espaces de controverses. Ces discours, montés à partir d'une production phénoménale d'images et de mots, font partie de notre quotidien. Ces mots et images jouent un rôle central dans l'ethnicisation et l'altérisation des arabes et des personnes de foi musulmane. De tels discours construisent des codes de catégorisation des personnes migrantes (ou issues de l'immigration)⁸ à partir d'un univers symbolique présenté à la société d'accueil comme fortement étranger à ses valeurs par la culture et la religion, les assujettissant ainsi à une condition de minoritaires dans une société majoritaire. Des mots et des images fabriqués, choisis, formatés afin de rendre identifiables les personnes que l'on cherche à désigner. Ils constituent des repères, des signaux, des guides et certifient que la réalité qu'ils dépeignent est bel et bien *la* réalité. Ils fonctionnent comme autant d'étiquettes qui assignent à ces citoyens leur place dans l'espace, leur position dans les relations, leur marge de liberté dans la société. Ils deviennent la marque de ceux qui les produisent et le marquage de ceux et celles qu'ils désignent. Ils pénètrent insidieusement les espaces, les consciences et les imaginaires et sont intégrés dans différents systèmes sociaux et absorbés par nombre d'individus sous formes de clichés. Mais ce sont moins souvent les images et les mots eux-mêmes que ce qu'ils signifient qui marquent les territoires et les rapports entre nationaux et ethniques,

entre les personnes migrantes non-ethnicisées et celles qui le sont. Parmi ceux qui recèlent le plus de stéréotypes, figurent les mots et les images désignant les arabes et les musulmans ainsi que les sociétés et peuples musulmans⁹.

Les avatars d'une dépréciation sur l'intégration au travail

Les caractéristiques ethniques par lesquelles sont désignés les Québécois et les Québécoises d'origine arabe et/ou musulmane ne peuvent que rendre difficile leur intégration dans la société. Ils sont, en effet, affectés par le phénomène du racisme sous l'angle particulier de leur mise en visibilité dans l'espace social par des marqueurs identitaires spécifiques. Ce marquage ethnique n'est pas sans répercussions diverses sur leur intégration sociale et professionnelle. S'il est un lieu où leurs expériences de discrimination se font les plus saillantes, c'est bien celui du travail.

En dépit de l'élaboration de lois d'accès à l'égalité, de la mise en place de dispositifs et de programmes de soutien ou de formation au Québec et du discours sur la réaffirmation de l'égalité des droits de tout un chacun, force est de constater un fossé entre la rhétorique de l'égalité intégratrice et la réalité de la marginalisation sociale de nombreux individus issus de l'immigration, comme les arabo-musulmans. Les discriminations qu'ils vivent dans les relations de travail sont de plus en plus documentées. Ces discriminations trouvent leur expression dans la différenciation, la marginalisation, la domination

et l'exploitation. Ces pratiques, par ailleurs difficiles à dénoncer tant il est compliqué d'apporter la preuve du préjudice subi, vont à l'encontre du contrat social et altèrent le vivre ensemble.

La lutte en termes de droits n'est pas suffisante pour faire échec aux intentions et aux pratiques racistes et discriminatoires. Parallèlement à des politiques vigoureuses d'insertion professionnelle et des actions pour de nouvelles formes de régulation du marché du travail, seule une lutte énergique contre le racisme et les discriminations systémiques pourrait constituer un gage d'accès égal à l'emploi. Les institutions gouvernementales se doivent, en effet, de mettre en place de véritables dispositifs publics de lutte contre les discriminations, notamment dans le monde du travail. Nous ne pouvons renverser la logique à l'œuvre que par un engagement vigoureux des pouvoirs publics. Aux actions politiques et institutionnelles, un travail collectif (groupes de lutte contre les racismes, groupes de défense des droits humains, centrales syndicales, institutions scolaires,

médias, etc.) de renversement des représentations ethnicisantes devra continuer de provoquer le changement par le débat, l'éducation, la formation et l'animation. ●

1 Directrice de recherche du Canadian Center for Middle Eastern Studies et chercheure associée à la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté (CRIEC) de l'UQAM. Elle siège au comité expert sur le profilage racial et illicite du Service de police de la Ville de Montréal, SPVM.

2 Cela est particulièrement le cas des personnes migrantes qui viennent de pays catégorisés souvent comme sous-développés ou en voie de développement. Dans le jeu des représentations, l'immigré renvoie à une sorte d'extériorité par rapport à un ordre social et symbolique se voulant *naturel*. Pour sa part, l'immigration renvoie surtout à une dimension plus relationnelle fondée notamment sur des rapports entre États et régions du monde. La particularité de la migration arabe et/ou musulmane tient justement au fait que les personnes qui la composent sont issues de la partie dominée du monde.

3 Pour une analyse plus serrée de l'impact des débats sur la laïcité et l'égalité entre les femmes et les hommes sur les citoyennes d'appartenance arabe

et musulmane, nous recommandons la lecture suivante : Naïma Bendriss et Jean-René Milot, « À contre fil de la nation : les Québécois de culture musulmane », dans, Micheline Labelle, Frank W. Remiggi et Jocelyne Couture, (dir.) *La communauté politique en question*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2012, pp.171-193.

4 Christelle Hamel. « De la racialisation du sexisme au sexisme identitaire », *Migrations et Société*, vol. 17, n° 99-100, août 2005.

5 Christine Delphy « Antiracisme ou antisexisme ? Un faux dilemme », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 25, n°1, 2002, pp.59-83

6 Zuhair Kashmeri, *The Gulf Within : Canadian Arabs, Racism and the Gulf War*, Toronto, James Lorimer&Co, 1991.

7 Interview de Christine Delphy : « Le féminisme doit être mondial ». Disponible sous ce lien : <http://revuesocialisme.pagesperso-orange.fr/s11delphy.html>

8 Même les personnes d'arrivée moins récente, voire nées ici, n'échappent pas toujours à ce phénomène.

9 Yahia R. Kamalipour, (2000), « Media Images of Arabs, Muslims and the Middle East in the United States », dans *Civic Discourse and Digital Age Communications in the Middle East*, sous la direction, de Leo A. Gher et Hussein Y. Amin, Stanford Connecticut, Ablex Publishing Corporation, Stamford, 2002, pp. 55-69.